



Instance de commandement du 11 décembre 2012

« Doctrine d'emploi des cadres dirigeants douaniers »

⇒ Cette instance était présidée par le directeur général des douanes assisté du chef de service, du sous-directeur A, du chef de bureau A2 et de son équipe.

CGC-Douanes était représentée par Olivier Gourdon.

Cette instance était une « première » qui répondait aux vœux des organisations syndicales, présentes au niveau des CAP compétentes pour les grades de DSD, d'être informées des mouvements relatifs aux nouveaux statuts d'emplois d'administrateurs pour les nominations intervenant au 1^{er} semestre 2013. Une liste des administrateurs (AS et AD) en passe d'atteindre une durée d'au moins 3 ans dans leurs fonctions a été distribuée aux 2 organisations syndicales invitées, conformément aux règles de mobilité prônées par la note A2 du 13 novembre 2012.

La CGC estime que cette instance de commandement est tout à fait opportune car elle permet d'aborder en haut lieu le sujet des carrières des cadres supérieurs.

A noter qu'il n'y a eu, lors de cette première instance, aucun mouvement ni nomination d'administrateurs généraux mais uniquement des mobilités et des nominations d'administrateurs et d'administrateurs supérieurs. Par ailleurs, cette instance a vu la nomination d'un DSD1 dans l'emploi de CSC1 (receveur régional) et une information a été délivrée relative à la nomination d'une administratrice civile à la tête du bureau E1 « politique tarifaire et commerciale ».

6 DSD1 ont été nommés pour être détachés dans l'emploi d'administrateur des douanes que ce soient sur des fonctions de directeur régional (2), de chef de bureau (1) mais aussi de receveur régional (3), traduisant ainsi la nouvelle politique en matière de gestion des parcours permettant de commencer, au sein du statut d'emploi, par des postes comptables qui étaient autrefois réservés à des fins de carrière.

A noter que 2 DSD2 ont été détachés dans l'emploi de directeur au sein de directions garde-côtes. CGC-Douanes a souhaité connaître l'échelon moyen des DSD2 détachés comme administrateurs. Le bureau A/2 a indiqué que ce renseignement nous sera fourni ultérieurement (il semble que ce soit, dans les faits, à partir du 5^{ème} échelon, le statut prévoyant en théorie une possibilité de détachement dès un an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon, diminuant ainsi de 6 mois la plage d'appel des DSD2 pour accéder à des fonctions « directoriales »).



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contactcgcdouanes@finances.gouv.fr

Rejoignez-nous sur le site Internet CGC-douanes ou le site intranet de la Douane !

Surtout, le bureau A/2 a précisé qu'un grand nombre de DSD2 avaient été nommés DSD1, ce qui a conduit à un relatif rajeunissement des DSD1 nouvellement promus (Cf. dernière CAP du 26 octobre 2012 qui a entériné la promotion de 19 collègues DSD2 au grade de DSD1 ce qui représente 40% des DSD2 promouvables). Il devrait donc y avoir mécaniquement, à l'avenir, moins de DSD2 nommés directement dans l'emploi d'administrateurs (donnée à mettre en comparaison toutefois avec la baisse annoncée des taux de promotion, notamment au grade de DSD1, dans les prochaines années.)

Enfin, signalons que tous les emplois d'administrateurs (AD, AS, AG) sont désormais publiés sur la bourse interministérielle de l'emploi public (BIEP) au moins 1 mois avant les nominations. Dans les faits, il y a eu un peu moins d'une dizaine de candidatures extérieures à la douane qui ont été présentées pour ce mouvement du 1^{er} semestre 2013. Le directeur général a souligné qu'il était normal d'ouvrir le statut d'emploi. Pour autant, compte tenu de l'expérience douanière généralement requise, les candidatures extérieures sont davantage susceptibles d'être retenues sur des emplois spécifiques (exemple : informatique, GRH...). A noter que le ministère de la fonction publique accorde une attention soutenue à la progression du nombre de postes publiés sur la BIEP comme a pu le constater CGC-Douanes lors de sa participation à un groupe de travail ministériel du 5 décembre 2012 relatif à la mobilité.

Le syndicat CGC-Douanes se tient à la disposition de ses adhérents pour de plus amples informations.



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contactcgcdouanes@finances.gouv.fr

Rejoignez-nous sur le site Internet CGC-douanes ou le site intranet de la Douane !